

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi vingt et un septembre deux mille vingt (21 septembre 2020).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt et un septembre deux mille vingt (21 septembre 2020) à 15 h, à huis clos, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 18 septembre 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 20-274

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-275

NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DES INSPECTEURS DE LA RACE CANINE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES INTERVENUE AVEC LA BANDE DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

CONSIDÉRANT qu'une entente relative aux services des inspecteurs de la race canine et prévoyant la fourniture de services est intervenue entre la Ville de Bécancour et La Bande des Abénakis de Wôlinak, le 8 novembre 2001;

CONSIDÉRANT que cette entente se renouvelle automatiquement à chaque année à moins que l'une des parties n'informe l'autre, par courrier certifié, de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins quarante-cinq (45) jours avant toute période de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la Ville ne souhaite pas renouveler cette entente;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour informe le Conseil des Abénakis de Wôlinak qu'elle ne renouvellera pas l'entente relative aux services des inspecteurs de la race canine et prévoyant la fourniture de services intervenue le 8 novembre 2001 et, qu'en conséquence, cette entente prendra fin le 7 novembre 2020.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

RÉSOLUTION 20-276

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 15 h 03.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière